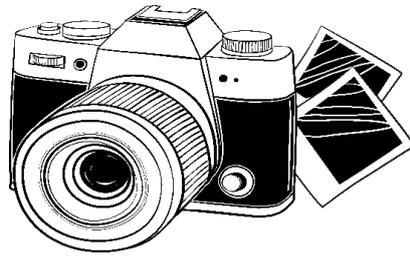


MODALITÉS DU CONCOURS PHOTOS 2021 « Ma Ville, mon patrimoine »



1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS :

La Ville de Carrières-sur-Seine organise un concours photographique, libre et gratuit. Le concours se déroule du 15 novembre 2021 au 19 décembre 2021.

2- THÈME :

Prendre en photo sa Ville, son territoire, son patrimoine.

3- CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs habitants Carrières-sur-Seine à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Les participants acceptent que leurs photographies soient libres de droits sur le domaine public.

Une seule participation par personne est acceptée.

Les images seront principalement diffusées dans le magazine de la Ville (Carrières magazine : 7300 exemplaires) et sur le site internet, les réseaux sociaux et les affiches.

Le Lauréat verra sa photographie éditée sur la carte de vœux de la Ville.

Les participants peuvent envoyer jusqu'à 3 photos maximum au format numérique « JPG ». La taille de la photo devra être d'environ de 2000 x 3000 pixels.

L'inscription au concours se fait par email à : communication@carrieres-sur-seine.fr

- Le sujet de l'email sera sous la forme : "concours-photo-nom-prénom"
- Le nom du fichier photo devra être sous la forme "nom-prénom.jpg"
- Sera spécifié dans le corps de l'email :
 - La date et le lieu de la prise de vue
 - Les nom et prénom du participant
 - L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
 - L'email du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

4 : CESSION DES DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Le participant devra renvoyer le contrat de cession de droits photographiques téléchargeable sur le site www.carrieres-sur-seine.fr, daté et signé, en le joignant au mail d'inscription à envoyer à l'adresse communication@carrieres-sur-seine.fr.

5 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

Elles devront être en couleurs, non montées et non retouchées.

Le jury refusera toute photographie :

- **En noir et blanc**
- **montées et/ou retouchées**

6 : PRIX

1^{er} prix : parution sur la carte de vœux de la Ville de Carrières-sur-Seine, sur tous les supports de communication de la Ville et sur la couverture du 1^{er} magazine de l'année.

Du 2^e au 8^e prix : parution sur les différents supports de communication de la Ville.

7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les participants seront informés par email et les résultats seront dévoilés sur le site de la Ville de Carrières-sur-Seine.

8 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation des présentes modalités par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application des présentes modalités sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.